



AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME

Le projet suivant est mis à l'enquête publique :

Adresse du bien : **Berensheide**
Identité du demandeur : **ADMINISTRATION COMMUNALE DE WATERMAEL-BOITSFORT**
Objet de la demande : **Construire une crèche de 48 lits**
Activité principale : **Equipement (1095 m²)**
PRAS : zone d'habitation à prédominance résidentielle .

Motif principal de l'enquête :

application de la prescription générale 0.5. du PRAS (projets de construction ou de lotissement sur une propriété plantée de plus de 3.000 m²)
application de la prescription générale 0.7.1. du PRAS (équipements ne relevant pas des activités autorisées par les prescriptions particulières de la zone)
application de la prescription particulière 1.5.2° du PRAS (modifications des caractéristiques urbanistiques des constructions)
application de l'art. 147 du COBAT: demande soumise à rapport d'incidence (création d'équipements sportifs, culturels, de loisirs, scolaires et sociaux dans lesquels plus de 200 m² sont accessibles aux utilisations de ces équipements)

L'enquête publique se déroule du **04/05/2009** au **18/05/2009**

La réunion de la commission de concertation est fixée au **jeudi 23 avril 2009** à partir de 9h00 à la maison communale.

Pendant toute la durée de l'enquête publique, le dossier complet de la demande peut être consulté à l'administration communale : Service de l'Urbanisme - **Maison Haute 1er étage** - place A. Gilson, 2.
du lundi au vendredi : le matin entre 9 h00 et 12h00
et le lundi soir entre 17h30 et 20h00

Des explications techniques concernant le dossier peuvent être obtenues à l'administration communale le **mardi** matin ou sur rendez-vous pris par téléphone au n° 02/674.75.14.

Les observations et réclamations au sujet du dossier peuvent être adressées :

- par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à l'adresse suivante :

*Administration Communale de Watermael-Boitsfort
Service de l'Urbanisme - Environnement
Place A.GILSON, 1
1170 Watermael-Boitsfort*

au plus tard le 18/05/2009

- au besoin oralement, pendant l'enquête publique, auprès de l'agent désigné à cet effet :
le mardi entre 9h00 et 11h30

Pendant la durée de l'enquête publique, toute personne peut demander par écrit au Collège des Bourgmestre et Echevins à être entendue par la commission de concertation.

A Watermael-Boitsfort, le 27/04/2009

Par le Collège,

Le Secrétaire Communal,
(s) Christian VAN EETVELDE

La Bourgmestre,
(s) Martine PAYFA